

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Finances publiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2023_051

OBJET : TARIFICATION DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Le maire de Givors,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat, de fixer, dans la limite de 2 500 euros, les tarifs,

Vu la délibération n°43 du 24 septembre 2007 relative à la vente de photos numériques,

Vu la délibération n°19 du 27 janvier 2011 relative à la tarification des activités de la communication – Fixation des tarifs 2011 pour la vente d'espaces publicitaires,

Vu la délibération n°7 du conseil municipal du 27 novembre 2017 relative à la mise en place d'un contrat unique et d'une caution pour la mise à disposition des salles municipales,

Vu la délibération n°11 du conseil municipal du 27 juin 2017 relative à la tarification des activités de la direction des âges de la vie,

Vu la délibération n°12 du conseil municipal du 27 juin 2017 relative à la tarification des activités de la direction des sports,

Vu la délibération n°13 du conseil municipal du 27 juin 2017 relative à la tarification des activités de la direction des affaires culturelles,

Vu la délibération n°14 du conseil municipal du 25 juin 2018 relative aux tarifs de la direction des sports : nouvelles offres de location des équipements et espaces sportifs,

Vu la délibération n°17 du conseil municipal du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre du pré-paiement – Tarification et réglementation du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 25 mars 2021 relative à la révision des tarifs funéraires,

Vu la délibération n°26 du 24 juin 2021 relative au règlement intérieur des séjours courts et des séjours accessoires (mini-camps),

Vu la délibération n°27 du 24 juin 2021 relative au règlement intérieur de l'accueil de loisirs (ALSH) La Rama,

Vu la délibération n°28 du 24 juin 2021 relative au règlement intérieur des séjours de vacances (colonies),

Vu la délibération n°11 du 27 janvier 2022 relative à la tarification d'occupation du domaine public pour les ventes au déballage,

Vu la délibération n°33 du 24 mars 2022 relative au règlement intérieur de la médiathèque et la révision tarifaire,

Vu la décision municipale DM2022_003 du 8 mars 2022 relative à la tarification du domaine public pour les ventes au déballage,

Vu la décision municipale DM2022_020 du 1^{er} juillet 2022 relative à la tarification du centre nautique,

Vu la décision municipale DM2022_030 du 11 août 2022 relative à la tarification des activités municipales,

Considérant la volonté de la commune de remettre en cohérence la grille tarifaire avec le coût réel et la qualité des services rendus.

DÉCIDE

Article 1 : D'abroger la décision n°2022_030 du 11 août 2022 relative à la tarification des activités municipales.

Article 2 : D'adopter les tarifs suivants :

I- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE ET DU PERISCOLAIRE

A/ LE TRANSPORT SCOLAIRE MONTROND

La gratuité de ce service instituée par la délibération n°17 du 25 mars 2021 est maintenue.

B/ ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

a/ Restauration scolaire

Le coût d'un repas pour la commune s'élève à 12,50 € (année 2022) et comprend le coût matière et personnel du prestataire, les coûts d'animation et surveillance du temps de pause méridienne, les frais de fonctionnement des réfectoires (fluides).

Cas généraux :

Tranches de QF CAF	Tarifs restauration scolaire	Prise en charge municipale
0 - 200	1€	92 %
201 - 350	1,50 €	88 %
351 - 450	2 €	84 %
451 - 650	2,50 €	80 %
651 - 850	3 €	76 %
851 - 1000	3,70 €	70,40 %
1001 - 1150	4,40 €	64,80 %
1151 - 1300	5,10 €	59,20 %
1301 et +	5,80 €	53,60 %

Extérieurs (sauf élèves ULIS) et non-inscrits/non annulés	5,90 €	52,80 %
---	--------	---------

Cas particuliers :

Les familles dont les enfants bénéficient d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) mentionnant la confection d'un panier repas par les parents se voient facturer le tarif le plus bas, soit 1€.

Les familles sans ressources repérées par les travailleurs sociaux se voient facturer le tarif le plus bas, soit 1 €.

Les familles d'accueil (enfants placés par la protection de l'enfance) se voient appliquer un tarif de 2 €.

Un tarif dégressif (moins 10 % sur le tarif normal du 3^{ème} enfant et plus déjeunant à la cantine) est instauré.

Les enfants des classes ULIS (Unités Localisées d'Inclusion Scolaires) sont orientés par l'éducation nationale avec une notification de la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées). Aussi, ne s'agissant pas d'un choix délibéré de la famille, ces dernières qui ne résideraient pas sur le territoire de la commune, mais dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS à Givors se verront appliquer le tarif du repas correspondant à leur quotient CAF.

Dans le cas de parents séparés, si l'un des parents habite Givors, le tarif givordin est appliqué.

Les familles n'ayant pas inscrit administrativement leur enfant au service de restauration, et/ou n'ayant pas commandé ou décommandé le repas sur le portail famille dans les délais impartis sans justificatif (certificat médical ou toute pièce officielle justifiant la situation dans les 48 h après l'absence ou la prise de repas sans inscription) se verront appliqué le tarif d'un montant équivalent au tarif des extérieurs.

Un usager présentant un retard de paiement devra régulariser sa situation avant de pouvoir procéder à toute nouvelle réservation.

b/ Accueils périscolaires

Les tarifs sont inchangés :

	Tarif givordin	Tarif extérieur
1 matin	1,10 €	2,80 €
2 matins	2,20 €	5,60 €
3 matins	3,30 €	8,40 €
4 matins	4,40 €	11,20 €
1 soir	1,10 €	2,80 €
2 soirs	2,20 €	5,60 €
3 soirs	3,30 €	8,40 €
4 soirs	4,40 €	11,20 €

Les familles n'ayant pas inscrit administrativement leur enfant à l'accueil périscolaire, et/ou ayant décommandé sans justificatif (certificat médical ou toute pièce officielle justifiant la situation exceptionnelle transmis dans les 48 heures après l'absence) se verront appliquer le tarif d'un montant équivalent au tarif des extérieurs.

Pour tout retard de plus de 5 minutes des familles à l'accueil du soir, un supplément de 1 € pour les Givordins et de 2,50 € pour les extérieurs sera facturé en plus du tarif habituel de l'accueil.

Un usager présentant un retard de paiement devra régulariser sa situation avant de pouvoir procéder à toute nouvelle réservation.

Dans le cas de parents séparés, si l'un des parents habite Givors, le tarif givordin est appliqué.

c/ Carte Môme : ateliers périscolaires/aides aux leçons, école municipale des sports et des loisirs (EMSL), activités culturelles des mercredis matin

La carte Môme permet l'accès aux ateliers périscolaires (dont l'aide aux leçons), à l'EMSL (mercredis matin et/ou après-midi) ainsi qu'aux activités culturelles des mercredis matin.

Ces activités sont accessibles sur inscription sur site (fiches d'inscriptions transmises par les correspondants scolaires municipaux) après acquittement de la carte Môme.

Le tarif annuel de celle-ci, acquise à titre individuel, est fixé forfaitairement à :

Givordins	Extérieurs
10 €	50 €

La carte Môme est en vente auprès de la Maison des usagers.

II- DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE

A/ ALSH LA RAMA

Une réduction de 15 % est appliquée automatiquement pour les familles inscrivant leur enfant 5 mercredis consécutifs durant l'année, ou sur une semaine complète durant les vacances.

Pour les périodes de vacances, une réduction supplémentaire est appliquée sur les forfaits pour les familles inscrivant des fratries : Au-delà des 15 % de remise pour le prix au forfait sur le premier enfant, la réduction sera de 20 % pour le deuxième enfant, 30 % pour le troisième, 40 % pour le quatrième etc.

Les forfaits ne sont pas remboursables.

Tranches Q.F CAF	1 Journée complète avec	% de prise en	Forfait 5 mercredis consécutifs	Forfait semaine vacances	% de prise en	Forfait semaine vacances	Forfait semaine vacances	Forfait semaine vacances

	repas	charge ville	(hors vacances scolaires)		charge ville	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
0 à 200	4€ (dont 1€ de repas)	90,40 %	17 €	17 €	91,90%	16 €	14 €	12 €
201 à 350	5,50€ (dont 1,50€ de repas)	86,90 %	23,30 €	23,30 €	88,90%	22,00 €	19,25 €	16,50 €
351 à 450	8€ (dont 2€ de repas)	80,90 %	34 €	34 €	83,80%	32 €	28 €	24 €
451 à 650	10,50€ (dont 2,50€ de repas)	74,90 %	44,60 €	44,60 €	78,70%	42,00 €	36,75 €	31,50 €
651 à 850	13€ (dont 3€ de repas)	68 %	55,25 €	55,25 €	73,60%	52,00 €	45,50 €	39 €
851 à 1000	15,70€ (dont 3,70€ de repas)	62,50 %	66,70 €	66,70 €	68,20%	62,80 €	54,95 €	47,10 €
1001 à 1150	18,40€ (dont 4,40€ de repas)	56,10 %	78,20 €	78,20 €	62,70%	73,60 €	64,40 €	55,20 €
1151 à 1300	21,10€ (dont 5,10€ de repas)	49,60 %	89,70 €	89,70 €	57,20%	84,40 €	73,85 €	63,30 €
Supérieur à 1301	23,80€ (dont 5,80€ de repas)	43,20 %	101,15 €	101,15 €	51,70%	95,20 €	83,30 €	71,40 €
Extérieurs	41,90€ (dont 5,90€ de repas)	0 %	178,10 €	178,10 €	15%	167,60 €	146,65 €	125,70 €

B/ ESPACE JEUNESSE

Tranches de QF CAF	Forfait année scolaire (mercredi, samedi, accompagnement à la scolarité) *	Forfait à la semaine (vacances scolaires)*
0 à 200	10 €	10 €
201 à 350	12 €	12 €
351 à 450	14 €	14 €
451 à 650	16 €	16 €
651 à 850	18 €	18 €

851 à 1000	20 €	20 €
1001 à 1150	22 €	22 €
1151 à 1300	24 €	24 €
Supérieur à 1301	26 €	26 €
Extérieurs	52 €	52 €

***Les forfaits ne sont pas remboursables.**

C/ SÉJOURS DE VACANCES (COLONIES)

Tranches de QF CAF	1 journée complète 3-6 ans	1 journée complète 7-12 ans	1 journée complète 13-17 ans
0 à 200	28 €	30 €	35 €
201 à 350	30 €	32 €	37 €
351 à 450	32 €	34 €	39 €
451 à 650	34 €	36 €	41 €
651 à 850	36 €	38 €	43 €
851 à 1000	38 €	40 €	45 €
1001 à 1150	40 €	42 €	47 €
1151 à 1300	42 €	44 €	49 €
Supérieur à 1301	44 €	46 €	51 €
Extérieurs	88 €	92€	102 €

D/ SÉJOURS COURTS ET SÉJOURS ACCESSOIRES (MINI-CAMPS)

Tranches de QF CAF	Forfait Semaine Mini-Camp ALSH RAMA*	Forfait Semaine Mini-Camp Espace Jeunesse**
0 à 200	38 €	80 €
201 à 350	44,75 €	82 €
351 à 450	56 €	84 €
451 à 650	67,25 €	86 €
651 à 850	78,50 €	88 €
851 à 1000	90,65 €	90 €
1001 à 1150	102,80 €	92 €
1151 à 1300	114,95 €	94 €
Supérieur à 1301	127,10 €	96 €
Extérieurs	208,55 €	192 €

* Pour les familles ayant déjà procédé à l'inscription et au paiement d'une semaine (forfait) à l'ALSH Rama, un forfait de 20 € supplémentaire par semaine sera appliqué pour le mini-camp. Exemple, pour la tranche 0-200 : j'ai inscrit mon enfant à la Rama et payé 18 € pour la semaine, j'aurai une facture complémentaire de 20 € pour le mini-camp.

**Pour les familles ayant déjà procédé à l'inscription et au paiement d'une semaine (forfait) à l'espace jeunesse un forfait de 70 € supplémentaire par semaine sera appliqué pour le mini-camp. Exemple, pour la tranche 0-200 : j'ai inscrit mon enfant à l'espace jeunesse et payé 10 €, j'aurai une facture complémentaire de 70 € pour le mini-camp.

III- DIRECTION CULTURELLE

A- MEDIATHEQUE

Abonnements	
Abonnements givordins	Gratuité
Abonnements hors Givors	Gratuité
Pénalités	
Pénalités de retard des emprunteurs	Gratuité
Renouvellement d'une carte perdue	Gratuité
Remplacement d'un boîtier CD	Gratuité
Remplacement d'une pochette CD	Gratuité
Remplacement d'un DVD	20 €
Espace Public Numérique	
Photocopie et impression (noir et blanc, format A4)	
Enfant (9 à 12 ans)	5 impressions gratuites par semaine
Adolescent (13 à 17 ans)	10 impressions gratuites par semaine
Adulte (18 ans et +)	10 impressions gratuites par semaine
Numérisation sans distinction	Gratuité sans limite
Temps de session	
Enfant (9 à 12 ans)	30 minutes
Adolescent (13 à 17 ans)	1 heure
Adulte (18 ans et +)	1 heure

Nombre d'emprunts possibles par usager (particuliers), quelle que soit la nature du document : 15. Durée maximum de l'emprunt : 4 semaines.

Nombre d'emprunts possibles avec la carte « collectivité » : 50. Durée maximum de l'emprunt : 9 semaines.

B- CONSERVATOIRE

Un droit d'inscription de 10 euros (non remboursable) sera demandé avec le 1^{er} règlement. Il sera facturé un seul droit d'inscription par famille.

Les cotisations sont payables par trimestre et par avance. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Les forfaits sont payables et non remboursables en une seule fois lors de la première facturation du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Toute démission doit être signalée par écrit : les cotisations seront exigibles jusqu'au reçu de la lettre.

Tarif dégressif :

20 % au 2^{ème} élève d'une même famille

30 % au 3^{ème} élève d'une même famille

40 % au 4^{ème} élève d'une même famille

Et maximum 50 % au 5^{ème} élève d'une même famille et suivants.

1. GIVORDINS

Cursus instrumental

1^{er} cycle :

Cursus musical ou vocal complet certifiant : incluant cours instrumental ou vocal, formation musicale et pratiques collectives hors danse.

Tarif à l'année selon le quotient familial de la CAF.

Tranche de QF CAF	1 ^{er} instrument	2 ^{ème} instrument	Prise en charge municipale
0 à 200	46,00 €	24,00 €	95,00 %
201 à 350	54,00 €	27,50 €	94,20 %
351 à 450	67,50 €	34,50 €	92,70 %
451 à 650	85,50 €	43,50 €	90,80 %
651 à 850	123,00 €	62,50 €	86,70 %
851 à 1000	167,00 €	84,50 €	81,90 %
1001 à 1150	207,00 €	105,00 €	77,50 %
1151 à 1300	252,00 €	127,50 €	72,60 %
1301 et +	302,00 €	152,00 €	67,00 %

2^{ème} cycle et 3^e cycle :

Cursus musical ou vocal complet certifiant : incluant cours instrumental ou vocal, formation musicale et pratiques collectives hors danse.

Tarif à l'année selon le quotient familial de la CAF.

Tranche de QF CAF	1 ^{er} instrument	2 ^{ème} instrument	Prise en charge municipale
0 à 200	56,00 €	29,00 €	95,40 %
201 à 350	67,00 €	34,00 €	94,50 %
351 à 450	87,00 €	44,00 €	92,80 %
451 à 650	118,00 €	60,00 €	90,20 %
651 à 850	164,50 €	83,50 €	86,50 %
851 à 1000	214,50 €	108,50 €	82,30 %
1001 à 1150	257,00 €	130,00 €	78,70 %
1151 à 1300	302,00 €	152,50 €	75,00 %
1301 et +	352,00 €	177,00 €	70,80 %

Pratiques collectives : danse à partir de la 2^e année de (hip hop, jazz, classique, formation musicale et parcours de découverte).

Tranche de QF CAF	1 pratique collective	2 pratiques collectives	Prise en charge municipale
0 à 200	43,00 €	56,00 €	81,70 %
201 à 350	47,50 €	62,00 €	79,80 %
351 à 450	54,00 €	70,00 €	76,90 %
451 à 650	68,00 €	89,00 €	71,00 %
651 à 850	87,50 €	113,50 €	62,80 %
851 à 1000	102,50 €	134,50 €	56,30 %
1001 à 1150	116,00 €	150,00 €	50,40 %
1151 à 1300	130,00 €	168,50 €	44,30 %
1301 et +	144,00 €	187,00 €	38,20 %

Danse : jazz, hip hop, classique (1^{ère} année) – éveil à la danse et éveil à la musique (1^{ère} et 2^{ème} année) – atelier parents-enfants (1 fois par mois).
 Payable en une seule fois lors de la première facturation.

Type de pratique	Tarifs	Prise en charge municipale
Pratiques artistiques danse jazz, classique, hip hop, éveil danse et éveil musique, (1 ^{ère} et 2 ^e année)	46 €	80,4 %

Ensembles vocaux et instrumentaux :

Pratiques au forfait. Payables en une seule fois lors de la première facturation.

Type de pratique	Tarifs	Prise en charge communale
Chorales (Cantar, Arc En Ciel, Chœurs adolescents), orchestres et ensembles (Eole, cordes, guitare). Accueil de groupes (Giv'Rock), ateliers de pratiques collectives : atelier jazz et musiques actuelles, musique de chambre, batucada, atelier de MAO, atelier parents-enfants (18 mois à 3 ans inclus)	46 €	80,4 %
Pratique artistique musique (orchestre aux Vernes 1 et 2 – orchestre aux Plaines 1 et 2 (si juste orchestre) jeu de cordes, Big band et Philhar, Chœurs de Givors)	13 € *	94,8 %

***A ce tarif s'ajoutent les droits de scolarité (10 €) et la cotisation à l'association.**

Location d'instruments :

Tarif à l'année selon le quotient familial de la CAF.

Location été :

Tranche de QF CAF	Location	cursus	Prise en charge
-------------------	----------	--------	-----------------

	instrumental trimestre	pour un	municipale
0 à 200		12,50 €	81,50 %
201 à 350		13,50 €	80,00 %
351 à 450		15,00 €	77,50 %
451 à 650		19,50 €	71,00 %
651 à 850		25,00 €	62,80 %
851 à 1000		29,00 €	56,50 %
1001 à 1150		32,50 €	51,50 %
1151 à 1300		36,00 €	46,50 %
1301 et +		39,00 €	42,00 %

Location annuelle :

Tranche de QF CAF	1 ^{er} instrument	Location parcours de découverte	Prise en charge municipale
0 à 200	37,00 €	12,00 €	81,50 %
201 à 350	40,00 €	13,50 €	80,00 %
351 à 450	45,50 €	15,50 €	77,50 %
451 à 650	58,00 €	19,50 €	71,00 %
651 à 850	74,50 €	25,00 €	62,80 %
851 à 1000	87,00 €	29,00 €	56,50 %
1001 à 1150	97,00 €	32,00 €	51,50 %
1151 à 1300	107,00 €	36,00 €	46,50 %
1301 et +	116,00 €	39,00 €	42,00 %

Location selon les disponibilités du parc instrumental avec priorité aux Givordins.

Dispositifs d'éducation artistique :

Option musique : prêt d'un carillon avec encaissement d'une caution de 10 euros en début d'année scolaire, en tant que garantie en cas de détérioration du matériel.

Option musique, orchestre à l'école, orchestre aux Vernes 1 et 2, orchestre aux Plaines 1 et 2 : prêt d'instrument avec encaissement d'une caution de 35 euros en début d'année scolaire, en tant que garantie en cas de détérioration du matériel.

Stages : 16 €

Stage de danse ou stages musicaux en fonction des prestations proposées.

Sorties spectacles : 5 € par sortie

2. EXTERIEURS

Cursus instrumental :

1^{er} instrument : 685 €

2^e instrument : 235 €

Cursus musical ou vocal complet certifiant : incluant cours instrumental ou vocal, formation musicale et pratiques collectives uniquement hors danse.

	Prise en charge municipale
1 ^{er} cycle	25,3 %
2 ^e et 3 ^e cycle	43,3 %

--	--

Pratiques collectives : danse à partir de la 2^e année (hip hop, jazz, classique), formation musicale :

1 pratique collective : 271 €

2 pratiques collectives et plus : 359 €

Prise en charge municipale	15,7 %
----------------------------	--------

Parcours de découverte : 338 €

Prise en charge municipale	44,8 %
----------------------------	--------

Danse : jazz, hip hop, classique (1^{ère} année), éveil à la danse et éveil à la musique (1^{ère} et 2^e année).

Forfait annuel : 140 € payables en une seule fois lors de la première facturation.

Prise en charge municipale	41,3 %
----------------------------	--------

Ensembles vocaux et instrumentaux :

Chorales (Cantar, Arc En Ciel, Chœur adolescents), orchestres et ensemble (Eole, atelier parents-enfants (18 mois à 3 ans / 1 fois par mois), batucada.

Accueil de groupe (Giv'Rock), atelier de pratiques collectives : ateliers jazz et musiques actuelles, musique de chambre et atelier de MAO.

Forfait annuel : 65 € payables en une seule fois lors de la première facturation.

Prise en charge municipale	74 %
----------------------------	------

Pratiques artistique musique : (jeu de cordes, Big band)

Forfait annuel : 17 € payables en une seule fois lors de la première facturation

Prise en charge municipale	94,8 %
----------------------------	--------

Location d'instruments : priorité aux givordins, le conservatoire ne louera pas d'instrument pour les extérieurs si le parc instrumental du conservatoire ne peut pas répondre à la demande.

Tarif annuel : 155 €

Tarif été : 52 € qui correspond à 1 trimestre

Tarif annuel pour parcours de découverte : 55 €

Prise en charge municipale	25 %
----------------------------	------

Stages :

Élèves inscrits au conservatoire : 16 €

Élèves non-inscrits au conservatoire : 50 €

Sorties spectacles : 5 € par sortie

Réductions et remboursement exceptionnels

Absence prolongée d'un professeur :

En cas d'absence prolongée d'un professeur (à partir d'un mois d'arrêt de travail), une réduction de cotisation pourra être accordée aux élèves. Cette réduction sera déduite de la cotisation du trimestre suivant. Un remboursement sera accordé si l'absence intervient au cours du 3^e trimestre.

Absence justifiée d'un élève :

Il est rappelé que tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Toutefois, en cas de maladie d'un élève, et sur présentation de certificat médical, une réduction de cotisation pourra être accordée en cours de trimestre si l'absence est supérieure à un mois.

C- THEATRE

Spectacles :

	Taux de prise en charge d'un fauteuil (coût pour la Ville 16 €)	Tarif pleine saison	Taux de prise en charge d'un fauteuil (coût pour la Ville 16 €)	Tarif réduit saison
1 spectacle	25 %	12 €	62,5 %	6 €
Cinéma et séances décentralisées	81,25 %	3 €	81,25 %	3 €
Abonnements				
Strapontin : 3 spectacles	43,75 %	27 €	72 %	13 €
Fauteuil : 5 spectacles	45 %	44 €	73 %	21 €
Orchestre : 8 spectacles	48 %	66 €	74,21 %	33 €
Loggia : 2 spectacles + 1 Extérieur	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	35 €	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	25 €
Balcon : 3 spectacles + 2 Extérieurs	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	60 €	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	46 €
Paradis : 5 spectacles + 2 Extérieurs	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	77 €	Variable en fonction du prix des spectacles extérieurs	53 €
Tutti : Toutes les représentations	Variable en fonction du nombre de représentations	110 €	Variable en fonction du nombre de représentations	77 €
Scolaire				

1^{er} degré		Gratuit		
2nd degré	68,75 %	5 €		

Ateliers :

	Taux de prise en charge d'un atelier (63 €/trimestre)	Tarif Givors	Taux de prise en charge d'un atelier (63 €/trimestre)	Tarif extérieur
1/ Au théâtre				
Enfants et adolescents	50,7 %	31 €/trimestre	28,5 %	45 €/trimestre
Adultes	39,6 %	38 €/trimestre	4,7 %	60 €/trimestre
Etudiants, demandeurs d'emploi	50,7 %	31 €/trimestre	28,5 %	45 €/trimestre
2/ Quartiers politique de la ville	76 %	15 €/trimestre	68 %	20 €/trimestre

4- DIRECTION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

A- ESPACE NAUTIQUE

Particuliers :

	Résident 2022	Extérieur 2022
Enfant-4 ans (accompagné d'une personne majeure payante)	Gratuit	1,80 €
Enfant (4/11 ans accompagné d'une personne majeure)	2,50 €	4,90 €
Adulte (12 ans et plus)	4,80 €	6,50 €
Chômeurs, seniors (à partir de 62 ans), Étudiant, Famille nombreuses, retraités, groupes encadrés (centres de loisirs, centres de vacances), gratuité pour les encadrants de ces groupes	2,50 €	4,50 €
10 entrées enfant (4/11 ans accompagné d'une personne majeure)	19 €	37 €
10 entrées Chômeurs, seniors (à partir de 62 ans), Étudiant, Famille nombreuses, retraités, groupes encadrés (centres de loisirs, centres de vacances), gratuité pour les encadrants de ces groupes	19 €	37 €

10 entrées adultes (12 ans et plus)	30 €	49 €
10 heures adultes (12 ans et plus)	23 €	43 €
Leçon forfait (6h)	84 €	147 €
Bébé nageur (12 séances)	84 €	147 €
Location d'un vélo d'aquabike (30 min)	7 €	8 €
10 locations d'un vélo d'aquabike (30 min)	39 €	47 €
Cours collectifs d'aquabike (30 min)	10 €	13 €
6 cours collectifs d'aquabike (30 min)	42 €	57 €
Badge d'abonnement	5 €	5 €
Badge vendu lors du 1 ^{er} achat		
Pas de badge nécessaire		

Groupes :

	Établissement givordin	Établissement non givordin
Location petit bassin scolaire (45 min)	-	23,00 €
Location grand bassin scolaire (45 min)	-	102 €
Location grand bassin scolaire (45 min) avec MNS	-	300 €
Location ligne d'eau scolaire (45 min)	-	23 €

Paiement carte bleue à partir d'1 €.

B- VIE ASSOCIATIVE

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Nouvelle grille horaire et tarifaire de la salle Tissot :

Jours et horaires	100 places	200 places	300 places
-------------------	------------	------------	------------

Du lundi au jeudi 8h à 18h	Givors 200 € Extérieurs 400€	Givors : 400 € Extérieurs : 600 €	Givors : 600 € Extérieurs : 700 €
Du lundi au jeudi 8h-minuit	Givors 400 € Extérieurs 500 €	Givors : 600 € Extérieurs : 800 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 300 €
Vendredi 8h à 18h	Givors : 400 € Extérieurs : 500 €	Givors : 600 € Extérieurs : 800 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 300 €
Vendredi 18h au samedi 5h	Givors : 450 € Extérieurs : 550 €	Givors : 700 € Extérieurs : 1 000 €	Givors : 1 200 € Extérieurs : 2 000 €
Vendredi 8h au samedi 5h	Givors : 500 € Extérieurs : 600 €	Givors : 800 € Extérieurs : 1 100 €	Givors : 1 100 € Extérieurs : 1 800 €
Samedi 8h au dimanche 5h	Givors : 500 € Extérieurs : 650 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 250 €	Givors : 1 200 € Extérieurs : 2 100 €
Dimanche 10h à 19h	Givors : 400 € Extérieurs : 550 €	Givors : 600 € Extérieurs : 800 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 400 €

Une priorité est donnée aux particuliers pour la location de cette salle, ensuite aux associations.

Le demi-tarif s'applique sur la ½ journée en semaine.

Le tarif extérieur s'applique aux non givordins, aux associations hors Givors et aux sociétés.

La gratuité peut être prévue aux associations givordines 2 fois dans l'année, à partir de la 3^{ème} réservation le tarif sera de 50 % du prix initial givordin.

Les extérieurs peuvent louer la salle sans restriction.

Grille tarifaire de la salle Georges Brassens aux Givordins :

Jours et horaires	100 places	300 places
Du lundi au jeudi 8h à 18h	Givors 200 € Extérieurs 400 €	Givors : 600 € Extérieurs : 700 €
Du lundi au jeudi 8h-minuit	Givors 400 € Extérieurs 500 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 300 €
Vendredi 8h à 18h	Givors : 400 € Extérieurs : 500 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 300 €
Vendredi 18h au samedi 5h	Givors : 450 € Extérieurs : 550 €	Givors : 1 200 € Extérieurs : 2 000 €
Vendredi 8h au samedi 5h	Givors : 500 € Extérieurs : 600 €	Givors : 1 100 € Extérieurs : 1 800 €
Samedi 8h au dimanche 5h	Givors : 500 € Extérieurs : 650 €	Givors : 1 200 € Extérieurs : 2 100 €
Dimanche 10h à 19h	Givors : 400 € Extérieurs : 550 €	Givors : 900 € Extérieurs : 1 400 €

Grille tarifaire de la salle Brassens pour les sociétés et associations extérieures :

Jours et horaires	100 places	300 places
-------------------	------------	------------

Semaine 8h – 20h	392 €	959 €
Week-end Du samedi 8h au dimanche 20h	552 €	1 744 €
Dimanche 8h – 22h	448 €	1 200 €

Une priorité est donnée aux associations pour la location de cette salle, ensuite aux particuliers.

La gratuité est prévue aux associations givordines 2 fois par an, à partir de la 3^{ème} réservation le tarif sera de 50 % du prix initial givordin.

Prêt des salles Anne Frank et Roger Gaudin lors de décès aux familles givordines :

Considérant que lors d'un décès les familles givordines doivent régler d'importantes sommes de funérailles, ces salles sont mises à disposition sous réserve de disponibilité à titre gratuit pour 1 journée sur présentation d'un certificat de décès.

Location Rosa Parks et Orangerie :

La location est ouverte aux entreprises et aux associations mais pas aux particuliers. Il est précisé que cette salle reçoit les mariages les vendredis et/ou samedis.

Rosa Parks (200 places)	Horaires	Tarifs
Du lundi au vendredi	9h à 18h	Givors : 250 € Extérieurs : 500 €
Du lundi au samedi	9h à minuit	Givors : 400 € Extérieurs : 800 €
Dimanche	10h à 19h	Givors : 250 € Extérieurs : 500 €
Supplément sono		25 €
Orangerie		
Du lundi au vendredi	9h à 18h	60 €
Du lundi au samedi	9h à minuit	80 €
Dimanche	10h à 19h	30 €

La gratuité est prévue aux associations givordines 2 fois par an, à partir de la 3^{ème} réservation le tarif sera de 50 % du prix initial givordin.

Location autres salles municipales :

SALLES	SOCIETES, PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ASSOCIATIONS LOCALES/ SERVICES A LA POPULATION
Roger Gaudin	60 €	Gratuit
Anne Frank	60 €	Gratuit

Salon Amont ou Aval (MDFR)	120 €	Gratuit
Salle de Conférence (MDFR)	250 €	Gratuit
Salle de réunion MSAP	80 €	Gratuit

Le demi-tarif s'applique sur la ½ journée en semaine.

La gratuité est prévue aux associations givordines 2 fois par an, à partir de la 3^{ème} réservation le tarif sera de 50 % du prix initial givordin.

Sur décision du Maire, une salle municipale peut être mise à disposition à titre gracieux si l'objet de la réunion organisée va dans le sens de l'intérêt supérieur des Givordins.

Chèques de cautions

Salles	Caution ménage	Caution matériel
Gaudin, Anne Frank, MSAP	50 €	200 €
MDFR, Rosa Parks	100 €	300 €
Tissot, Brassens	200 €	600 €

Pour faciliter la restitution des chèques de cautions, ils seront rendus lors de l'état des lieux sortant aux réservataires en main propre.

C – OFFRES DE LOCATION DES EQUIPEMENTS ET ESPACES SPORTIFS

La location de ces équipements n'est pas ouverte aux particuliers.

Badge d'accès : 10 euros

Caution unique : 500 euros

Equipements sportifs	Durée	Tarifs
Salle polyvalente/maison des sports	Journée	125 €
	1/2 journée	62,50 €
Sono		30 €
Palais des sports	Journée	1810 €
Gymnase Anquetil	Journée	1810 €
Gymnase de Bans	Journée	1810 €
Gymnases Jaurès et Curie	Journée	310 €
Stade 1 terrain	Journée	510 €
Stade	heure	40 €
Mur d'escalade	heure	31 €
Grande salle Anquetil	La journée	800 €
Salle spécialisée Anquetil	La journée	800 €
Grande salle Palais des Sports	La journée	800 €

Salle spécialisée Palais des sports	La journée	500 €
Piste d'athlétisme	La journée	500 €
Piste d'athlétisme	L'heure	50 €

Le maire se réserve la possibilité de décider de la gratuité selon l'évènement organisé pour la location des équipements sportifs.

D - LES ANIMATIONS SPORTIVES

La direction des sports organise différentes activités de loisirs sportifs en direction de la population jeune :

- les animations sportives de proximité dans les quartiers sont gratuites

- l'accès à la musculation (à partir de 16 ans) dans les salles spécifiques est facilité via la carte jeune « passion sport »

Activités			
Musculation 11 – 21 ans	Valable du 1 ^{er} septembre au 31 août	Carte jeune « passion sport » 11 – 21 ans	10, 70 €
Musculation plus de 21 ans	Valable du 1 ^{er} septembre au 31 août	Carte jeune « passion sport » plus de 21 ans	32,20 €

- Mini-séjours

Les mini séjours à dominante sportive sont organisés pendant les vacances scolaires. La durée maximum est de 5 jours. Ils comprennent une activité par demi-journée et l'hébergement.

Tranche de QF CAF	Forfait semaine mini-séjours sport
0 à 200	80 €
201 à 350	82 €
351 à 450	84 €
451 à 650	86 €
651 à 850	88 €
851 à 1000	90 €
1001 à 1150	92 €
1151 à 1300	94 €
Supérieur à 1301	96 €

Extérieurs	192 €
------------	-------

- Sorties à la journée

Les sorties à la journée à dominante sportive sont organisées pendant les vacances scolaires avec un encadrement externe (activités avec encadrement renforcé type escale, sports nautiques, eaux vives...) ou avec encadrement interne. Elles comprennent le transport et l'activité.

Tranche de QF CAF	Participation familiale 2022
0 à 200	6,00 €
201 à 350	6,50 €
351 à 450	7,00 €
451 à 650	8,00 €
651 à 850	9,00 €
851 à 1000	10,00 €
1001 à 1150	11,00 €
1151 à 1300	12,00 €
Supérieur à 1301	13,00 €
Extérieurs	14,00 €

La facturation et le règlement de ces animations sportives, à la journée ou en mini séjours, se font avant chaque date de départ au service à la famille.

E – TICKETS JEUNES

Il s'agit d'un dispositif qui s'adresse aux jeunes givordins âgés de 11 à 18 ans. Considérés comme un moyen de paiement, les tickets jeunes ont pour objectif de favoriser l'accès des jeunes aux activités de loisirs, sportives et culturelles sur la commune.

Pour y prétendre, les jeunes doivent justifier de leur âge (11 à 18 ans), de leur domiciliation (uniquement Givors) et se doter de la carte jeune, qui est la carte d'adhésion au dispositif.

Le tarif de la carte jeune est fixé à 10,70 euros, et celui des tickets jeunes à 2,50 euros.

Le bénéficiaire ne paye que la moitié de la valeur des tickets : Achetés à 50 % de la valeur réelle, les tickets jeunes peuvent être utilisés pour régler les frais d'adhésion, cotisation ou licences de sport, de culture et de loisirs.

Le nombre de tickets jeunes est limité à 24 par an, soit 60 euros par an et par jeune.

5- TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES VENTES AU DEBALLAGE

Qualité de l'organisateur/Nom bre de ventes par année civile, dans la limite de la réglementation	1	2	3	4	5 et au-delà
Autre que association à but non lucratif	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Association à but non lucratif	Exonération	Exonération	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €

6- ENCARTS PUBLICITAIRES

Magazine "Le Givordin"	Tarifs 2022
Pages intérieures	
1/2 (190x135mm - horizontal)	254,00 €
1/4 (92,5x135mm - vertical)	152,40 €
1/8 (92,5x65mm - horizontal)	86,40 €
4e de couverture	
1 page (210x297mm) + 5mm fond perdu	1524,00 €

7- VENTES DE PHOTOS NUMÉRIQUES

La commune de Givors met à disposition des personnes et associations la possibilité d'acquérir des prises de vues photographiques réalisées par la direction municipale de la communication à l'occasion d'évènements intéressant la vie municipale, et parus dans publications communales.

Le prix unitaire de chaque photographie numérique est fixé à 1 euro.

La demande doit être établie par courrier de manière très précise, en indiquant la photographie réclamée, la publication concernée, ainsi que sa date de parution, et le numéro de page que laquelle se trouve ladite photographie, ainsi que le nombre d'exemplaires souhaités.

Le demandeur doit fournir le support d'enregistrement des photos achetées : CD ou clé USB.

Les clichés photographiques de personnes reconnaissables utilisées dans les publications municipales ont fait l'objet d'une autorisation de parution valable uniquement pour cet usage. Il appartient à chaque personne ou association intéressées par l'utilisation de ces clichés de demander l'autorisation aux ayants droits (le contact pouvant être fourni sur demande par la direction municipale de la communication).

8- CIMETIERES COMMUNAUX

Concessions traditionnelles pleine terre et caveaux

Durée	Tarifs
15 ans	310 €

30 ans	610 €
--------	-------

- Columbariums

Durée	Tarifs
15 ans	310 €
30 ans	610 €

- Concessions échues

Caveau	Tarifs
caveau 2 places	800 €
caveau 3 places	1 200 €
caveau 4 places	1 600 €
caveau 6 places	2 000 €

À ces tarifs s'ajouteront, le coût de la concession du terrain.

- Placement en caveau provisoire

Droit d'entrée	10,20 €
En plus le 1 ^{er} mois	12,24 €
En plus le 2 ^e mois	15,30 €
En plus le 3 ^e mois	25,50 €
En plus le 4 ^e mois	33,60€

Inhumations en terrain commun : gratuit pour une période de 5 ans.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le mardi 16 mai 2023,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

